

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00789

**MARCHE DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES POUR LA
BONNE EXECUTION DU MANDAT D'ETUDE DU PLAN VELO
METROPOLITAIN DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
CONCLU AVEC LA SOCIETE ACTIV RESEAUX**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT qu'un mandat d'étude pour des relevés topographiques, a été confié à CAP Métropole lui permettant d'intervenir sur cette opération au nom et pour le compte de Saint-Etienne Métropole,

CONSIDERANT qu'une procédure adaptée ouverte a été engagée afin de faire réaliser des relevés topographiques pour la bonne exécution du mandat d'étude du plan vélo métropolitain de Saint-Etienne Métropole,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié le 12 juin 2023 pour une publication sur le site www.achatpublic.com et sur le journal d'annonces légales L'ESSOR avec une remise des offres fixée au 03 juillet 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, quatre offres ont été déposées dans les délais :

- ACTIV RÉSEAUX, 32 rue Dorian, 42700 Firminy,
- GEOSAT, La Pointe, 33610 Canejan,
- GEOFIT EXPERT, 355 rue des Mercières, 69140 Rillieux-la-Pape,
- GEO, 30 impasse de l'Eglise, 07570 Labatie-D'Andaure,

CONSIDERANT que ces propositions ont été jugées au regard des critères de jugement des offres ci-après : le prix des prestations pondéré à 60 %, la valeur technique pondérée à 40 %,

CONSIDERANT qu'il en résulte de l'analyse des offres que le candidat ACTIV RÉSEAUX a remis la proposition économiquement la plus avantageuse pour Saint-Étienne Métropole au regard des critères de jugement des offres précités,

DECIDE

ARTICLE 1

Un accord-cadre relatif aux relevés topographiques pour la bonne exécution du mandat d'étude du plan vélo métropolitain de Saint-Étienne Métropole est attribué à ACTIV RÉSEAUX, sis 32 rue Dorian, 42700 Firminy, Siret n°43220759500039.

RECU EN PREFECTURE

Le 04 août 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230721-C20230078910

Date de mise en ligne : 04 août 2023

ARTICLE 2

Le contrat est conclu sous-forme d'accord-cadre mono-attributaire avec un montant maximum de 40 000,00 € HT.

Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires tels que fixés dans le bordereau de prix.

ARTICLE 3

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au Budget principal (Plan vélo), section d'investissement, opération 441, destination RESTR.

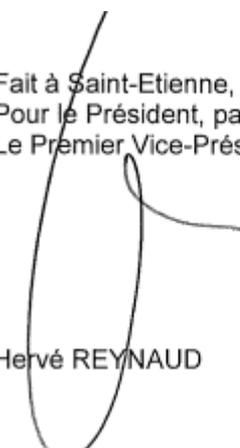
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 04/08/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD